



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

AVIS PUBLIC

Est, par la présente donné par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, le conseil municipal a adopté le 5 septembre 2019 le règlement intitulé :

RÈGLEMENT N° 522-P1

1^{ER} PROJET DE REGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU REGLEMENT DE ZONAGE 476 AFIN D'INCLURE UN USAGE DANS UNE ZONE

Ce règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;

Le règlement numéro 522-P1, entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Fabien, ce dixième jour d'octobre 2019.


Directeur général et secrétaire-trésorier